

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université Savoie Mont Blanc - USMB

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Entreprise, gouvernance, responsabilités (EGR)

Établissement déposant : Université Savoie Mont Blanc - USMB

Établissement(s) cohabilités : /

Le master mention *Droit public* de l'Université de Savoie Mont Blanc (USMB) est en partie co-habilité avec l'Université Pierre Mendès France (Grenoble 2 UPMF). Structuré autour d'un tronc commun dispensé dans un master 1 (M1) généraliste en droit public, le master offre deux spécialités en master 2 (M2) : la spécialité professionnelle *Collectivités territoriales* (CT) et la spécialité indifférenciée *Administration et droit de l'action publique* (ADAP) qui permet de doter l'Université du parcours « recherche » qui lui manquait.

Si le master 1 et le master 2 professionnel spécialité *Collectivités territoriales* sont dispensés à la Faculté de Droit de l'USMB sur le campus de Jacob-Bellecombette (Chambéry), le master 2 indifférencié *Administration et droit de l'action publique* est pour l'essentiel dispensé sur le campus de Saint-Martin-d'Hères (Grenoble) et pour quelques heures (unité d'enseignements 6) seulement sur le campus de Jacob-Bellecombette.

Les objectifs de la mention *Droit public* sont doubles. Sur le plan scientifique, il s'agit de former des juristes spécialisés en droit et politiques publiques en leur donnant la possibilité de poursuivre leurs études en doctorat. Sur le plan professionnel, tout en offrant aux étudiants la possibilité de préparer les concours administratifs, l'objectif est de former pour les collectivités territoriales et leurs organismes des experts aptes à traiter les dossiers de développement local dans leur diversité.

Ses modalités d'enseignement se limitent pour le moment à la formation initiale classique.

Avis du comité d'experts

Le cursus est en parfaite adéquation avec les objectifs de la formation. La structure de la mention s'articule très logiquement sur un M1 concentrant des unités d'enseignements fondamentaux et une pré-spécialisation débouchant sur un choix de M2 professionnel ou indifférencié qui permet donc un parcours recherche. Déroulement des enseignements (matières fondamentales obligatoires et matières optionnelles, cours magistraux complétés en M2 *Collectivités territoriales* par plusieurs enseignements appliqués), modalités d'évaluation, volumes horaires sont assez bien détaillés avec cependant un choix de matières optionnelles en M1 dont la cohérence reste peu claire. En M2, les enseignements spécifiques à chaque spécialité sont bien adaptés avec notamment en M2 professionnel une importante part des enseignements à vocation opérationnelles (gestion des ressources humaines, informatique langue, évaluation des politiques publiques, pratique des marchés publics, etc.) et une place importante réservée au stage en milieu professionnel.

La mention est la seule formation de niveau master en droit public de l'Université de Savoie Mont Blanc. Son positionnement dans l'établissement est tout à fait classique ; on peut souligner des enseignements mutualisés avec d'autres formations (master mention *Droit privé* notamment). Si elle n'est pas la seule formation en droit public de la région, son positionnement par rapport au territoire est particulier et bien conçu. Elle s'articule notamment au niveau du M2 indifférencié avec l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, ce qui lui permet de proposer un parcours complet (professionnel et recherche) sans entrer dans une concurrence injustifiée avec les établissements proches plus anciens et plus importants. Qui plus est, un partenariat informel avec le M2 *Collectivités territoriales* dispensé à Mâcon par l'Université de Bourgogne permet une gestion partenariale des doubles inscriptions réciproques, ce qui permet d'éviter toute concurrence dommageable. L'existence de cette formation est ainsi parfaitement justifiée. Son positionnement par rapport au seul centre de recherche en droit de l'Université Savoie Mont Blanc - le « Centre en Droit privé et Public des obligations et de la Consommation » (CDPPOC) - est le seul possible et les liens restent assez formels. En revanche, le

positionnement de la mention dans son environnement socio-économique est de tout premier ordre. Les nombreux partenariats individuels et institutionnels noués avec les acteurs des collectivités territoriales du secteur assurent à la formation une forte attractivité, des enseignants professionnels expérimentés, des stages adaptés et une forte insertion des diplômés dans le marché régional du travail.

L'équipe pédagogique est adaptée à chaque étape de la mention. En M1, les enseignants-chercheurs assurent l'essentiel des enseignements alors qu'en M2 professionnel spécialité *Collectivités territoriales*, les professionnels sont 16 sur les 25 membres de l'équipe pédagogique (même si en moyenne d'heures d'enseignement la répartition est équilibrée). Les liens importants et évolutifs avec le milieu socio-économique de la formation assurent, au-delà du turnover habituel des professionnels vacataires, une stabilité et une qualité aux enseignements professionnalisants de la mention. En dehors de l'implication des enseignants-chercheurs, les acteurs de la recherche sont en revanche peu présents. Le pilotage de la formation est assuré de façon collégiale par plusieurs enseignants-chercheurs, aussi bien professeurs d'université que maître de conférences, avec 3 directeurs de la mention (1 PU et 2 MCF) et des directeurs de spécialité de M2. Sans autres précisions, le pilotage semble avant tout assuré par les relations interpersonnelles des membres de l'équipe. L'implication des professionnels ne semble pas formalisée.

Les effectifs du master sont conformes aux effectifs habituellement constatés dans les domaines du droit public (entre 20 et 30 étudiants en M1, 15 étudiants en spécialité de M2). Les taux de réussite du diplôme sont très bons. Les cas d'échec rares (jamais supérieurs à un). La réussite des étudiants aux concours administratifs de catégorie A pourrait cependant être améliorée. Si l'ouverture récente de la spécialité indifférenciée co-habilitée avec Grenoble n'a pas encore permis d'importantes poursuites d'études en doctorat de droit public, la spécialité professionnelle de M2 fait apparaître une bonne insertion professionnelle (88 % à 30 mois). Le salaire net moyen d'embauche est relativement modeste à 1500 €, mais il correspond aux rémunérations du secteur public. Il faut souligner cette bonne adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs affichés de la formation. Ce diplôme bien inséré dans le milieu socio-économique de la Savoie permet à ses diplômés d'y trouver un poste adapté à leur formation.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>L'ouverture de la spécialité indifférenciée <i>ADAP</i> en co-habilitation avec Grenoble permet d'ouvrir la seule poursuite d'études doctorales de droit public de l'Université Savoie Mont Blanc. Au-delà, l'adossement à la recherche de la formation reste limité. Il convient toutefois de souligner, au niveau du M1, une unité optionnelle destinée à orienter les étudiants vers le M2 recherche qui comporte une initiation à la recherche avec un « mémoire d'initiation ».</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation est l'incontestable point fort de la mention, en raison d'enseignements professionnalisants dès le M1 déclinés en cours magistraux et en travaux appliqués en M2, et comprenant cours de langue et d'informatique appliqués. Cette professionnalisation résulte encore, en M2 particulièrement, de la présence d'enseignants vacataires issus du monde professionnel local, et d'une politique active des stages.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La politique des stages est avant tout concentrée sur la spécialité professionnelle du M2. La situation est donc déséquilibrée avec en M1 un stage de découverte facultatif d'une durée de deux semaines consécutives minimum donnant lieu à un mini-rapport évalué. Au-delà, les initiatives des étudiants se limitent à leur participation à l'élaboration du programme de formation par le choix des intervenants pour les conférences de praticiens (M2). La mention d'une option « initiative étudiante » sans aucune précision ne semble pas très développée.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La place de l'international reste modeste mais tend à se développer. La mobilité internationale s'inscrit avant tout dans le cadre Erasmus (cinq étudiants de M1 en mobilité sortante en 2012) mais reste limitée. Des accords ont été récemment développés en complément du cadre Erasmus et 20 destinations sont désormais possibles. Il faut noter un important effort fait dans les enseignements en langue et en droit pour développer la dimension</p>

	<p>anglaise de la mention. Ainsi, outre une préparation au TOEFL (Test Of English as a Foreign Language) et le renforcement des enseignants LanSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines), au semestre 7 un cours d'introduction à la Common Law est dispensé par un enseignant de l'Université Savoie Mont Blanc spécialisé en droit anglais et, au semestre 8, un professeur de l'Université de Leicester assure un cours concentré sur une semaine. Ces deux derniers cours se font en langue anglaise.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les passerelles restent modestes avec une option de spécialisation en M1 et la possibilité de changer de spécialité en cours de parcours. L'amélioration de la préparation aux concours administratifs est en cours. Concernant l'aide à la réussite, les étudiants peuvent bénéficier d'un dispositif de soutien pédagogique en vue de préparer l'examen final.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement se limitent actuellement à de la formation initiale, l'ouverture de la formation continue étant à l'état de projet. La place du numérique est par contre importante. Les TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) sont utilisées pour assurer une interface entre les étudiants et l'administration/les enseignants ; mais il faut aussi relever des cours sur supports vidéo ainsi que, en anglais et dans certains enseignements pratiques (marchés publics), des formations à l'utilisation de logiciels dédiés.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont très classiques et semble-t-il équilibrées (oraux, écrits et travaux dirigés avec variétés d'exercices) en combinant contrôle terminal et contrôle continu. Des compensations sont possibles. Les modalités de réunion des jurys d'examen ne sont toutefois pas précisées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>La mise en place d'un portefeuille de compétences est projetée par la Faculté de droit dans le cadre d'un rapprochement avec le SCUIO-IP (Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle). La fiche RNCP en donne déjà quelques éléments.</p> <p>Une annexe descriptive au diplôme (ADD) permet de préciser les compétences et connaissances acquises par les étudiants.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est institutionnellement assuré par les enquêtes périodiques de l'Observatoire de la Vie étudiante de l'Université Savoie Mont Blanc. La dernière en date (2012), a été renseignée à 94 % par les diplômés, ce qui est très significatif. Les forts liens conservés avec les anciens diplômés permettent de compléter ces informations.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La formation ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement qui reste à l'état de projet. Les procédures d'autoévaluation sont donc essentiellement informelles et réalisées dans le cadre des réunions de la commission pédagogique de la mention. Des enquêtes de satisfaction des étudiants mises en place par l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université montrent un taux de satisfaction des étudiants de 66 % ; plusieurs ajustements ont été réalisés par souci d'amélioration.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Très bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Intégration des professionnels dans l'équipe pédagogique.
- Polyvalence des enseignements.
- Politique volontariste de l'enseignement de la langue anglaise en master 1.
- Dossier de la formation de qualité.

Points faibles :

- Faiblesse de la préparation aux concours.
- Absence de conseil de perfectionnement.

Conclusions :

Le master de *Droit public* de l'Université Savoie Mont Blanc est un diplôme de grande qualité, tant par sa conception générale que par ses résultats. Cette mention, bâtie sur un M1 généraliste et deux M2 spécialisés, a vocation à former à la fois des étudiants appelés à intégrer les services publics territoriaux et des étudiants poursuivant leurs études en doctorat. Elle assure une formation polyvalente qui reste encore déséquilibrée. Si la spécialité professionnelle de M2 *Collectivités territoriales*, plus ancienne, est parfaitement intégrée au milieu socio-professionnel local, la spécialité indifférenciée de M2 *Administration et droit de l'action publique* co-habilitée et dispensée à Grenoble, plus récente, gagnerait à un renforcement de l'adossement à la recherche dès le M1. De façon générale, la polyvalence des enseignements gagnerait à l'amélioration de la préparation aux concours administratifs et à la création (en préparation) d'un cursus en formation continue.

Éléments spécifiques des spécialités

Administration et droit de l'action publique

L'avis concernant cette spécialité a été communiqué à l'établissement porteur (Université Grenoble 2 - Pierre Mendès-France)

Place de la recherche	Ce M2 est adossé au Centre de recherche juridique (CRJ) et au Centre d'études et de recherche sur le droit, l'histoire et l'administration publique (CERDHP) de la faculté de droit de Grenoble. Mais, plus concrètement, les étudiants suivent le séminaire « Droit et action publique » et sont ainsi initiés à la recherche. Par ailleurs, ils rédigent un mémoire de recherche sous la direction d'enseignants-chercheurs rattachés aux laboratoires précités.
Place de la professionnalisation	Des efforts sont faits pour créer du lien avec le marché de l'emploi, sous la forme notamment d'interventions ponctuelles devant les étudiants de professionnels issus de secteurs variés. Il

	manque toutefois un cadre pour mieux organiser le suivi et l'accompagnement des étudiants, de l'avis même du responsable pédagogique. La cellule information orientation du BAIP accompagne aussi les étudiants.
Place des projets et stages	Le stage ne devient obligatoire que là où la formation se veut « professionnelle » (durée : trois à six mois). Il ne l'est pas lorsque c'est l'option « recherche » qui domine. Cette absence de systématisation interpelle eu égard à la thématique de ce M2.
Place de l'international	Deux accords de double diplomation existent : l'un en administration publique avec l'Université de l'Amitié des Peuples à Moscou (Russie), l'autre en administration et gestion publique avec l'Université de Buenos-Aires (Argentine). On ne connaît pas le détail sur les flux que ces formules ont fait naître, sauf pour l'Argentine où il est précisé que très peu d'étudiants ont été concernés. Par ailleurs, des accords de coopération ont été conclus avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur de par le monde, qui fournissent un cadre pour favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants. Le dossier ne fournit toutefois pas de détails quantitatifs et qualitatifs concernant cet aspect.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation est ouverte aux étudiants ayant une formation à bac+4 en droit public et/ou en science politique. Quant à la procédure de sélection à l'entrée, elle entre dans des schémas classiques (dossier et/ou jury d'entretien). On relève également qu'il est possible d'intégrer la formation par validation des acquis professionnels et avec aménagement d'études (mais seulement deux ou trois cas en cinq ans). Il n'y a pas d'information sur les passerelles et autres dispositifs d'aide à la réussite.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Une place est réservée aux travaux de groupe, dans le cadre d'une tentative pour renouveler les méthodes pédagogiques d'apprentissage et d'évaluation. Mais la singularité de cet effort n'est pas présentée. Quant au numérique, il est mis à contribution sous deux formes : accès aux banques de données et travail en mode collaboratif avec des plateformes appropriées. Mais le dossier ne précise pas en quoi consiste cette dernière formule.
Evaluation des étudiants	Des formules classiques sont mises en œuvre : écrits et oraux ; contrôle continu et contrôle terminal.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les examens en tiennent lieu, ce qui est un peu court. Il n'existe pas de livret de l'étudiant ou des compétences par exemple.
Suivi des diplômés	Les enquêtes sont réalisées par l'Observatoire et montre une insertion intéressante sur les diplômés ayant répondu (72 à 85 % dans les enquêtes à 30 mois avec de 53 à 68 % de retour). Une association participe aussi au suivi mais sans que nous ayons de résultats précis.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Des pratiques informelles sont mises en œuvre. Mais il n'y a pas de procédures cadrées et de structures collégiales institutionnalisées (comme un conseil de perfectionnement).

Collectivités territoriales

Place de la recherche	Spécialité professionnelle, le M2 <i>Collectivités territoriales</i> n'est logiquement quasiment pas adossé à la recherche. Si le milieu professionnel visé ne semble pas correspondre de prime abord aux axes du laboratoire scientifique auxquels les enseignants-
-----------------------	--

	chercheurs sont rattachés (le CDPPOC), les travaux qui y sont réalisés intéressent néanmoins directement le cadre géographique particulier de ce milieu professionnel (montagne, environnement).
Place de la professionnalisation	L'objectif professionnel bien précis de la mention est largement servi par une très forte professionnalisation de la formation, structurée par une approche métier (entre juriste et financier public et développeur territorial). Nombre d'enseignements pluridisciplinaires (économie, droit, gestion) et très pratiques sont dispensés par des professionnels reconnus du secteur. Ces enseignements professionnalisant couvrent aussi bien les spécialités pertinentes du droit public (services publics, marchés publics, urbanismes) que les langues (avec un effort particulier en anglais comme signalé supra pour la mention) ou les TICE. La préparation aux concours administratifs reste cependant encore insuffisante. Par ailleurs, un dispositif d'accompagnement des projets professionnels (sans autre précision) est proposé aux étudiants. Enfin, séminaires de professionnels et travaux de terrain <i>in situ</i> complètent l'intégration au monde professionnel recherchée par le stage.
Place des projets et stages	Le stage en M2 est fondamental. Un stage de trois mois minimum est exigé et donne lieu à un mémoire soutenu devant un jury. Le stage doit être en rapport avec la formation et le projet professionnel de l'étudiant.
Place de l'international	Si un effort important a été réalisé en langue anglaise pour le M2 <i>Collectivités territoriales</i> depuis 2013, la place de l'international reste trop limitée voire inexistante malgré un positionnement géographique alpin partagé et proche de l'Italie et de la Confédération helvétique.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les recrutements de ces dernières années ont été volontairement limités à 16 maximum afin d'homogénéiser la qualité de ceux-ci. Concernant l'aide à la réussite, des préparations aux concours - en cours de développement - ont été organisés.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La spécialité se distingue peu de la mention en général. Il faut cependant noter l'existence d'un cours optionnel d'informatique appliquée aux marchés publics, ce qui renforce la professionnalisation du diplôme.
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants ne sont pas particulières à la spécialité si ce n'est que le stage donne lieu à un rapport soutenu devant un jury et qu'il permet d'obtenir 10 ECTS.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences, non précisé pour la spécialité, ne semble pas se distinguer de ce qui a été précisé supra pour la mention.
Suivi des diplômés	Le rapport fait état d'un instrument spécifique à la spécialité <i>Collectivités territoriales</i> en master 2 : des statistiques disponibles sur un site Internet dédié : http://mdpcolloc.free.fr . Le site fonctionne et les pages concernées sont renseignées.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La spécialité se distingue peu des modalités relevées pour la mention. Il est cependant précisé que l'évaluation est réalisée à l'occasion de réunions spécifiques avec les étudiants. Plusieurs adaptations spécifiques à la spécialité sont projetées : amélioration de la préparation concours, nouveaux partenariats avec les réseaux professionnels locaux (Centre National de la Fonction Publique Territoriale : CNFPT), ouverture de la spécialité en formation continue. En revanche, les critiques des étudiants à l'égard des enseignements en droit financier et comptable publics n'ont pertinence pas été retenues en raison de l'importance professionnelle de ces compétences.

Observations de l'établissement



Présidence
27 rue Marcoz
BP 1104 / 73011 Chambéry cedex

Tél. +33(4) 04 79 75 91 84

www.univ-smb.fr

PRÉSIDENCE

N/Réf. : PRE/DV/om/2014-15/ 224
Denis VARASCHIN
Président
presidence@univ-savoie.fr

Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité d'Experts

le 4 mai 2015,

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - A2016-EV-0730858L-S3MA160010652-010593-RT- Master DROIT PUBLIC

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Université Savoie Mont Blanc ne souhaite pas émettre d'observation relative au rapport d'évaluation émis par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Denis VARASCHIN